

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

PROCES VERBAL – REUNION DU 24 JUIN 2024

Membres présents :

Représentants FFHandball : Nodjialem MYARO, présidente de la LFH (pouvoir de Jean-Marie BRINON, président de la CNCG) ; Pascal BOURGEAIS, Directeur Technique National (pouvoir de Philippe BANA, président de la FFHandball) ; Olivier BUY, président de la CNA ; Rémy LEVY, personnalité qualifiée (pouvoir d'Olivier KRUMBHOLZ, sélectionneur national de l'Equipe de France A) ; Gérard JUIN, représentant des médecins.

Représentants clubs LFH : Julien AGNELLET (mandat de Laurent ASTIER), Strasbourg ATH ; Mathieu MARCHAND (mandat de Gérard LE SAINT), Brest ; Yves GUERIN, Chambray ; Clément FORGENEUF, Dijon ; Alexandre ZAUG, Mérignac ; Thierry WEIZMAN, Metz (pouvoir de Daniel HOURNON, Besançon) ; Gérard GUILLON (mandat d'Ange FERRACCI, Nice) ; Frédéric VIGNIER, Celles sur Belle ; Pierre PRADEAU (mandat de Pierre-Louis AMATE), Paris ; Jacques VALENTE (mandat d'Éric NICOLAO), Plan de Cuques ; Sophie PALISSE, Saint-Amand (pouvoir d'Olivier JEHANNET, Nantes) ; Luc SARRAMEGNA, Saint-Maur ; David RISSE (mandat de Jean-Christophe NAAL, Noisy-le-Grand) ; Thierry DURAND, Toulon ; Pascal JACQUET, ASUL ; Eric JULLIG, Bègles (pouvoir de Philippe GARNIER, Bouillargues) ; Claude DESRIEUX, Le Pouzin ; Thomas DUTHILLEUL, Lille ; Clément RICHOU, Pessac ; Jean-Luc BOSSE, Rennes ; Grégory CAULIER, Sambre.

Représentant des entraîneurs : Mathieu LANFRANCHI (pouvoir de Sabrina CIAVATTI, représentante des joueuses).

Absents excusés : Christophe ROC, Clermont ; Céline PEGAS, Clermont ; Pierre RAMAGE Le Havre, Oumou NIANG-FOUQUET, Le Havre ; Rémi CHAMBELIN, Toulouse.

Quorum : 34 membres présents et représentés votants.

Invités présents :

Représentants des clubs sportivement qualifiés en D2F pour la saison 2024-25 : Christian PONE, Palente ; Anne RICHARDET, Aix ; Karine FROIN, Bergerac

UCPHE : Antony TAHAR, directeur

7Master : Thibaut DAGORNE, directeur

FFHandball/LFH : Béatrice BARBUSSE, vice-présidente déléguée ; Sabine DUREISSEIX, présidente de la commission des finances et du budget ; Bastien LAMON, trésorier ; Pascal BOUCHET, Fabrice ARCAS ; Cédric POUTHIER, directeur marketing ; Gwenhaël SAMPER, directrice juridique ; Florence BARO, juriste ; Sophia TOUIKER, juriste ; Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD, responsable développement de la LFH ; Gwendoline THILLOU, responsable administrative de la LHF.

Clubs : Guillaume MARQUES, Chambray

Le 24 juin 2024, l'assemblée générale de la LFH s'est réunie en visioconférence.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 18h30.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH ont abordé chacun des points figurant à l'ordre du jour ayant été communiqué préalablement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2024 (vote)

Nodjialem MYARO demande aux membres s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal de la séance du 23 mars dernier qui leur a été transmis en amont. Aucune remarque n'étant formulée, ce projet de procès-verbal est soumis au vote comme suit :

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont validé à la majorité (POUR 100 % - 2 ABSTENTIONS) le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2023 de cette instance.

Ce procès-verbal ainsi adopté sera publié sur le site internet de la LFH.

2. Propositions de modifications réglementaires

o Règlement sportif

Nodjialem MYARO rappelle que pour les propositions de modifications réglementaires tous les points ont été abordés dans un groupe de travail productif en collaboration avec les différentes parties. Elle précise que tous les points abordés ont été votés à l'unanimité en CODIR.

Gwendoline THILLOU souligne que tous les éléments présentés dans le dossier sont les propositions qui ont fait consensus au sein du groupe de travail. Pour les autres sujets, ils ont été débattus au CODIR et il n'existe pas de refus de principe. Cependant, ils méritent d'être travaillés plus longuement. Elle ajoute que chacun des règlements seront votés un à un, pour le règlement sportif ce sera un vote pour avis avant d'être soumis au Bureau Directeur Fédéral.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis un avis favorable à la majorité (POUR 100 %) concernant les propositions de modifications de règlement sportif de la LFH.

o Règlement médical

Gwendoline THILLOU précise que les propositions de modification du règlement médical concernent la D1F et la D2F et portent notamment sur le fait d'étoffer la liste du matériel minimum (la prévision d'une table de massage pour les équipes visiteurs proposée par l'UCPH par exemple).

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont validé à la majorité (POUR 96,88% - CONTRE 3,12%) les propositions de modifications du règlement médical de la LFH.

- **Règlement marketing et communication de la D1F**

Gwendoline THILLOU précise que le vote porte sur l'évolution des règlements marketing et communication et qu'il se déroulera en trois fois. En effet, il y aura un premier vote sur les modifications du règlement marketing et communication de la D1f puis de la D2f et pour finir un vote sur le fait de rendre un espace publicitaire aux clubs (sticker) ce qui réduirait l'espace réservé aux partenaires titres et majeurs de la LFH à trois emplacement stickers.

Sophie PALISSE souhaite que l'on distingue ce sujet de celui des places VIP et sèches réservées pour les partenaires de la LFH dans les clubs ce qui engendra un possible futur vote par la suite.

Nodjialem MYARO confirme cette distinction et propose à nouveau d'échanger et de réfléchir avec Philippe BANA et plusieurs présidents en créant un groupe de travail ou de réflexion afin d'évoquer le courrier envoyé par les clubs concernant la demande de remboursement des places VIP.

Béatrice BARBUSSE intervient sur la formulation de la slide « Tout slogan à caractère racial, politique, religieux, basé sur le genre ou l'orientation sexuelle » en proposant de remplacer la discrimination « basé sur le genre » par « caractère sexiste » et la discrimination basée sur « orientation sexuelle » par « homophobe ou LGBTphobe ».

Rémy LEVY propose que l'on fasse appel à lui en sa qualité d'avocat pour la reformulation de cette slide. Cette reformulation n'impactant pas l'intention des propos l'assemblée générale peut passer au vote.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont validé à la majorité (POUR 100% - 3 ABSTENTIONS) les propositions de modifications du règlement marketing et communication de la D1F.

- **Règlement marketing et communication de la D2F**

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont validé à la majorité (POUR 100% - 6 ABSTENTIONS) les propositions de modifications du règlement marketing et communication de la D2F.

- **Emplacements stickers dédiés aux partenaires titres et majeurs de la LFH**

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont validé à la majorité (POUR 96,43% CONTRE 3,57% - 3 ABSTENTIONS) la modification de l'article 2.2 du règlement marketing et communication de la D1F réduisant de 4 à 3 le nombre d'emplacements stickers dédiés aux partenaires titres et majeurs de la LFH.

- **Règlement intérieur**

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont validé à l'unanimité (POUR 100%) les propositions de modifications du règlement intérieur de la LFH.

3. Informations institutionnelles fédérales (dont budget LFH) :

Nodjialem MYARO propose de donner la parole aux membres de l'assemblée générale afin qu'ils puissent échanger sur les questions de budget de la LFH avec Sabine DUREISSEIX présidente de la commission des finances et du budget et Bastien LAMON trésorier de la FFHandball.

Sophie PALISSE souhaite mieux comprendre les lignes consacrées à la masse salariale de la LFH.

Bastien LAMON loue l'intention de s'interroger sur le budget et d'échanger ensemble. Il explique que le budget de la Fédération Française de Handball a été voté lors de la dernière AG des 3 et 4 mai dernier et celui-ci comporte le budget LFH. Il souhaite présenter les grandes masses du budget LFH avec des charges d'un peu plus de 1 600 000€ et des produits d'un peu plus de 1 200 000€ ce qui revient à un déficit de plus 400 000€ que la Fédération équilibre.

Sophie PALISSE s'interroge sur ce que représente les 6,30 ETP de la LFH et notamment les 0,70 du marketing.

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD répond qu'elle fait partie des 6,30 ETP de la LFH avec Gwendoline THILLOU. Les 0,70 du marketing comprend le travail que font Léa DOLZANI et Cédric POUTHIER sur la LFH. Elle cite ensuite les différents services avec qui la LFH travaille comme la COC, le médical, la DTN, le juridique et les différents interlocuteurs qui ont tous du temps réservé pour la LFH. Ce qui permet d'avoir un expert sur chaque sujet.

Sophie PALISSE continue de s'interroger sur le temps passé par chaque service pour la LFH notamment sur la DTN, la COC et le juridique.

Gérard GUILLON aurait préféré avoir accès à un tableau afin de voir l'évolution des budgets notamment sur HandballTV où on peut voir qu'il y a une énorme différence entre les charges et les recettes. Il se demande où les 251 000€ de produits marketing (échange de marchandises) sont-ils représentés.

Sabine DUREISSEIX lui indique que c'est dans les charges à la ligne marketing (inclus dans les 339 300€).

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD affirme que même si aujourd'hui HandballTV n'est pas rentable c'est un investissement. Ce qui amortit un peu le coût de la charge est la subvention de 150 000€.

Antony TAHAR intervient afin d'évoquer les compétences de chacun sur le budget. L'AG de la LFH propose le budget de l'exercice suivant au Trésorier Général de la FFHandball qui dispose d'un droit de rectification aux fins d'approbation par l'AG fédérale. Il est légitime de se poser la question sur la mise en place d'un groupe sur le budget afin d'avoir une vision sur l'évolution des lignes et non pas seulement la possibilité de l'évoquer rapidement en instance.

Remi LEVY revient sur l'importance du département juridique qui a en charge tous le contrôle de gestion (CNCG) ainsi que les transferts internationaux, les relations EHF et IHF notamment. Ce travail considérable est à prendre en compte surtout que à titre de comparaison cela représente 4 ETP en LNH.

Luc SARRAMEGNA pense qu'il y a un problème de lisibilité du budget notamment sur la DTN où il ne comprend pas quel travail est fait pour les clubs. Il souhaiterait des missions définies avec des rapports d'activités.

Nodjialem MYARO précise que Sébastien GARDILLOU membre de la DTN a des missions au sein de la LFH. Elle s'accorde à dire que les missions doivent être plus clarifiées mais elle ne souhaite pas qu'on remette en question tout le travail fait pour la LFH.

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD et Gwenhaël SAMPER reviennent sur le temps passé par le service juridique pour la LFH et ajoutent à la CNCG avec Valentin PIGNON, Florence BARO, Sophia TOUKIER et Gwenhaël SAMPER sur le juridique mais aussi Anne Sophie POINTET sur la CRL, Fiona FAGGI sur les CFCP, Aurélie GUILLAUMAT de la DTN sur les subventions ANS.

Elles ajoutent que les apprentis (4 à la LFH) comptent comme ETP.

Pascal BOURGEAIS revient sur le travail de la DTN avec la LFH et regrette que l'ensemble des clubs n'en perçoive pas l'action.

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD rappelle que la DTN comprend aussi un pôle médical et un pôle Performance Sociale, qui travaillent notamment sur la féminisation. Elle évoque la mise en place de groupes de travail sur les cycles menstruels et la gynécologie. Elle insiste sur le travail collectif, en soulignant le rôle des bénévoles au sein de la COC et de la CNCG. Pour elle, la LFH est une petite entreprise, mais les moyens restent insuffisants.

Béatrice BARBUSSE ajoute qu'un contrat CIFRE est en projet avec une doctorante de l'INSEP pour mener une thèse sur les impacts des menstruations sur la performance. Elle souligne que ce serait une première en France dans le sport, avec une recherche directement applicable. Elle insiste aussi sur le coût et la complexité de mise en place de ces projets.

Thierry DURAND recentre le débat sur l'essentiel : une entreprise ne peut pas fonctionner avec un déficit récurrent de 465 000 €. Il appelle à des solutions concrètes, à la fois sur la gestion des charges et sur le développement des produits. Selon lui, il faut agir rapidement pour éviter l'arrêt de l'activité.

Bastien LAMON rappelle l'engagement financier important de la Fédération pour soutenir la LFH, malgré un budget global tendu pour une année olympique. Il confirme que la Fédération continue à isoler le budget LFH pour le préserver.

Sabine DUREISSEIX confirme l'ouverture de la Fédération à travailler en groupe de travail sur le budget de la LFH avant son intégration dans le budget global. Elle insiste sur le fait que rien n'est figé et que l'échange est toujours possible.

Nodjialem MYARO précise que lors du dernier Bureau Directeur, elle a demandé à ce que le budget LFH soit préservé des restrictions imposées aux autres commissions. Elle évoque le coût élevé de Handball TV, qui certes donne de la visibilité mais sans retour financier pour le moment. Elle confirme que la LFH est déficitaire et peine à trouver un partenaire principal.

Guillaume MARQUES revient sur l'autonomie passée de la LFH. Il s'interroge : peut-on encore envisager un modèle viable sans le soutien constant de la Fédération ? Il demande un détail chiffré des ressources humaines, avec une estimation fine des coûts et des taux horaires. Selon lui, la masse salariale semble trop élevée.

Nodjialem MYARO reconnaît que le travail de présentation n'a peut-être pas été assez clair, malgré des réunions passées. Elle propose de reprendre cette présentation en détail.

Guillaume MARQUES confirme que les derniers éléments apportés par Vanessa permettent une meilleure compréhension. Il appelle à une réflexion sur l'équilibre entre charges et produits.

Béatrice BARBUSSE est très claire : aujourd'hui, pratiquer du sport féminin n'est pas rentable. Les médias ne paient pas, les entreprises hésitent. Elle estime que seule une transformation structurelle nationale pourra faire bouger les choses.

Nodjialem MYARO confirme que les résultats sportifs (même les titres olympiques) n'ont jamais permis d'obtenir de grands partenaires. Elle regrette que les entretiens avec les entreprises n'aboutissent jamais.

Clément RICHOU s'interroge : le 100 % de joueuses professionnelles est-il soutenable ? Il évoque le rugby féminin, totalement amateur, qui fonctionne différemment. Il propose une réflexion sur l'identité réelle du handball féminin : est-ce vraiment du sport professionnel ou plutôt un sport amateur avec une forte valeur sociale ?

Nodjialem MYARO défend les acquis du professionnalisme dans la LFH. Elle reconnaît cependant qu'un plafond de verre pourrait bientôt se poser. Elle appelle à réfléchir ensemble sur le modèle du championnat et sur une autre forme d'économie.

Clément RICHOU précise qu'il partage la fierté des avancées sociales, mais alerte sur le risque de s'effondrer malgré les acquis. Il évoque la crise économique, notamment dans le BTP, et l'impact sur les financements privés du sport.

Guillaume MARQUES revient sur les économies possibles à l'échelle locale, et appelle à ne plus brader les supports (LED, stickers, places) à ceux qui ne ramènent pas de budget. Il propose d'inventer un modèle national plus efficace.

Sophie PALISSE confirme qu'il s'agit plutôt de repenser l'économie que de réduire le nombre d'équipes. Elle insiste sur les réussites locales : emploi, insertion, reconnaissance politique. Elle rappelle que les clubs masculins aussi connaissent des difficultés, donc le modèle masculin n'est pas forcément la solution. Elle soutient l'idée d'optimiser les ressources RH à la LFH, comme le font tous les clubs au quotidien.

Nodjialem MYARO confirme la mise en place de groupes de travail pour réfléchir à ces enjeux de manière collective et constructive.

Thibaut DAGORNE complète les propos précédents en abordant la question des comparaisons entre sports féminins. Il explique que le football féminin est encore largement dépendant de l'économie du football masculin, qui lui-même est dans une situation incertaine du fait de la renégociation des droits TV. Concernant le rugby, il considère que ce sport est encore très loin d'un véritable développement féminin professionnel. Pour le volley, même si Thibaut le connaît bien, il ne le juge pas pertinent comme point de comparaison pour le handball, ni dans sa version masculine ni féminine. Le sport le plus comparable reste, selon lui, le basket féminin, comme le montre régulièrement le travail du Centre de Droit et d'Économie du Sport. Il souligne toutefois

les progrès significatifs réalisés par le handball féminin ces huit dernières années. Thibaut insiste ensuite sur la nécessité, pour les clubs, de se transformer en entreprises de services au service de leur territoire, à l'image de l'ASVEL, qui développe des activités économiques ancrées localement.

Il revient ensuite sur l'importance de valoriser le dialogue social, notamment en adaptant la convention collective pour soutenir l'économie des clubs. Il prend l'exemple des contrats à temps partiel de 9h, inexistant dans le cadre légal actuel mais rendus possibles grâce aux aménagements spécifiques de la convention collective du handball. Il conclut sur l'importance de considérer ces outils sociaux comme des leviers d'attractivité pour le secteur.

Béatrice BARBUSSE intervient ensuite pour souligner l'évolution positive du handball féminin au cours de la dernière décennie, malgré les difficultés rencontrées. Elle note que plusieurs rapports économiques récents – émanant de cabinets français et étrangers – annoncent que le sport féminin est le segment le plus prometteur de l'économie du sport, avec une forte marge de progression. Même si le handball féminin ne captera probablement pas la majorité des investissements, il pourrait bénéficier de cette dynamique globale. Elle souligne également que le sport masculin atteint ses limites économiques et que cela pourrait rééquilibrer les investissements à l'avenir. Elle conclut sur une note résolument optimiste, saluant la qualité des échanges et le niveau de conscience collective sur les enjeux, tout en reconnaissant la difficulté du travail de structuration.

Nodjialem MYARO conclut cette séquence d'échanges en recadrant les débats pour revenir à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Elle propose que les sujets abordés soient approfondis ultérieurement lors d'un temps de travail dédié, en s'engageant à ce qu'aucun point ne soit mis de côté.

4. Consultation relative au choix du prochain fournisseur de ballons de la LFH

Nodjialem MYARO introduit le dernier point à l'ordre du jour : la consultation sur le futur équipementier ballons. Elle rappelle que ce point n'est pas soumis au vote ce jour, mais nécessite un avis de l'assemblée générale de la LFH quant au choix du prochain fournisseur de ballons officiels, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par la FFHandball et portant sur les saisons 2025-26 à 2028-29. La décision finale reviendra au Comité de Direction.

Cédric POUTHIER présente les résultats de l'appel d'offres : trois marques candidates (Select, Decathlon, Hummel), seule Select n'a pas proposé d'offre financière. Decathlon propose une offre compétitive avec un minimum garanti de 50 000 euros par an. Un test qualitatif a été effectué auprès de trois clubs (Saint-Amand, Dijon, Bègles) et de l'équipe U20. Select ressort gagnant sur la qualité du ballon. Aucun ballon n'a été jugé inutilisable.

Antony TAHAR pose des questions sur l'intégration du budget communication dans le budget LFH (ce n'est pas le cas) et sur la fourniture de résine (hors périmètre de l'appel d'offres).

Mathieu MARCHAND et Mathieu LANFRANCHI s'inquiètent de l'impact sur le jeu : si Decathlon propose un ballon moins performant, cela pourrait nuire à la qualité du spectacle. Mathieu

LANFRANCHI insiste sur l'importance technique du ballon pour maintenir l'attractivité du handball féminin.

Nodjialem MYARO partage cet avertissement : attention à ne pas sacrifier la qualité du ballon au profit d'un gain économique immédiat.

Clément FORGENEUF valorise la présence d'un acteur français comme Decathlon : cela pourrait attirer d'autres partenaires et contribuer à la visibilité du handball féminin dans le grand public.

Thierry WEIZMAN fait part de sa prudence vis-à-vis de Decathlon, qu'il juge très exigeant et peu généreux dans les partenariats, d'après ses expériences passées.

Sophie PALISSE alerte sur le manque de tests réalisés dans des conditions professionnelles. Les clubs testeurs ont reçu les ballons tardivement, et seules des joueuses de centre de formation ont pu les essayer.

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD rappelle que le développement du ballon commence dès l'été précédent pour respecter les délais de production et communication. Elle précise également que la LFH est un lot distinct dans l'appel d'offres global de la FFHandball, ce qui permettrait théoriquement d'avoir un équipementier différent des autres compétitions.

Guillaume MARQUES demande confirmation de la possibilité d'avoir différents équipementiers selon les compétitions (confirmée).

David RISSE met en avant l'intérêt stratégique d'un partenariat avec Decathlon, entreprise française avec un fort potentiel de développement marketing, même si la qualité du ballon reste à confirmer.

Gwendoline THILLOU et Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD rappellent que la décision finale sera prise début juillet par le Comité de Direction, sur la base des échanges de cette assemblée.

Nodjialem MYARO rebondit sur cette intervention en rappelant les réserves émises précédemment par Cédric POUTHIER sur la qualité du ballon.

Sophie PALISSE souligne la difficulté d'un test de qualité à cause de la livraison tardive des ballons et regrette que seules des joueuses de centres de formation aient pu les essayer. Pour elle, un ballon est central à la qualité du jeu et donc au spectacle. Elle interroge sur l'existence de tests en conditions réelles.

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD confirme que des tests ont été menés, mais uniquement avec des clubs de N2 et N3. Elle souligne que ce niveau n'est pas représentatif des exigences de la D1 ou D2.

Thomas DUTHILLEUL indique que son club utilise les ballons Decathlon à l'entraînement depuis deux ans sans plaintes particulières, mais précise que le départ de la marque est lié à d'autres facteurs que les ballons.

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD apporte un bémol sur l'absence de retours négatifs, estimant que les joueuses peuvent aussi manquer de points de comparaison.

Mathieu LANFRANCHI demande à quelle date la décision doit être prise. Apprenant qu'elle est prévue pour juillet, il suggère de faire tester plusieurs ballons rapidement dans quelques clubs de D1/D2.

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD explique les contraintes logistiques liées à l'appel d'offres, notamment la quantité limitée de ballons disponibles pour les tests. Elle souligne que les clubs n'étaient pas disponibles à d'autres moments de la saison pour ces essais.

Pascal BOURGEOIS regrette que les ballons aient été livrés si tard, ce qui empêche un véritable test en amont de la décision. Il questionne la pertinence d'un engagement de cinq ans avec une marque peu connue comme Decathlon, et propose un contrat d'un an renouvelable.

Cédric POUTHIER précise que la durée de cinq ans découle des conditions de l'appel d'offres, mais que ce cadre pourrait éventuellement être revu, au risque toutefois de perdre en personnalisation ou en investissements. Il confirme que les retours des U20 indiquent une nette préférence pour le ballon Select.

Mathieu LANFRANCHI souligne qu'un test sur une période plus longue pourrait rassurer tout le monde, même si cela implique moins de cash immédiat. Il défend la qualité du ballon comme garant du spectacle et d'une vision à long terme.

Guillaume MARQUES demande des précisions sur la livraison des ballons pour la saison prochaine, ce à quoi Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD répond que cela ne concerne pas la prochaine saison mais celle d'après.

Pascal BOURGEOIS insiste à nouveau sur le risque d'un choix précipité et suggère qu'une offre plus courte, même sans personnalisation ou gros investissements, serait plus sage.

Thierry WEIZMAN se positionne pour la continuité avec Select, évoquant l'harmonisation avec les compétitions européennes.

Olivier BUY confirme que Select est utilisé en coupe d'Europe et en championnats du monde.

Guillaume MARQUES relativise en rappelant qu'on ne peut pas exclure que la situation change au niveau européen.

Clément FORGENEUF donne le retour de son club : les ballons Decathlon sont jugés de mauvaise qualité, ceux d'Hummel n'ont jamais été reçus, et Select reste une valeur sûre. Il précise que seuls cinq ballons avaient été reçus, testés essentiellement par des joueuses de réserve.

Nodjialem MYARO propose de recueillir les avis pour finaliser la décision.

Gwendoline THILLOU donne les résultats : Select obtient 84 % des votes, Decathlon 16 %, Hummel 0 %, avec 5 abstentions.

Nodjialem MYARO se dit rassurée par ce vote clair.

Luc SARRAMEGNA critique un biais dans la grille d'évaluation, notamment sur la ligne « valorisation des ballons » : pour lui, le prix du ballon étant fixé par le fournisseur, cela ne reflète pas une véritable plus-value. Il relativise aussi l'intérêt du cash apporté par Decathlon, qui, une fois divisé entre les clubs, devient marginal.

Clément FORGENEUF conclut que la procédure aurait mérité un test plus approfondi.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, se prononcent à la majorité en faveur de l'offre du fournisseur SELECT avec 84% des voix (DECATHLON 16% - HUMMEL 0% - 5 ABSTENTIONS).

5. Bilan de la saison 2023-2024

Gwendoline THILLOU rappelle que le bilan de la saison a été transmis.

Gérard GUILLON alerte sur des difficultés liées à la trésorerie, notamment des péréquations non versées depuis novembre et décembre 2023, et l'adhésion 2023-2024 toujours impayée. Il souligne l'impact sur les plans de trésorerie des clubs et le déséquilibre induit entre ceux ayant reçu ou non les paiements.

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD demande s'il s'agit des péréquations LBE ou amateur. Gérard précise qu'il parle de la LBE. Vanessa propose un rendez-vous avec la comptabilité pour résoudre le problème, que Gérard accepte.

Antony TAHAR pose ensuite une double question sur les données budgétaires fournies par la CNCG : il souhaite savoir si le budget moyen indiqué concerne le groupement de club et si le salaire moyen est brut.

Gwendoline THILLOU indique ne pas avoir la réponse immédiatement mais s'engage à faire remonter la question.

Nodjialem MYARO propose de revenir vers Antony dès que l'information sera obtenue, en s'excusant de ne pas avoir pu répondre en séance.

Nodjialem MYARO introduit la rubrique des questions diverses en rappelant la tenue du Média Day, programmé pour le 3 septembre 2024. Elle informe également les membres de l'envoi d'un courrier aux clubs de Bouillargues et de Noisy, avec copie à l'UCPHF, pour dénoncer des comportements inadaptés lors d'un déplacement. Elle rappelle que tout problème logistique, comme une annulation de train, doit être signalé immédiatement au club recevant, et non a posteriori. Elle insiste sur la nécessité de respect et de transparence entre clubs, notamment pour éviter des frais injustifiés liés à l'accueil.

Pascal BOUCHET relativise en rappelant que, pour Noisy, l'annulation avait été annoncée très tardivement, la veille au soir à 22h30, laissant peu de marge de manœuvre.

Nodjialem MYARO conclut que les choses sont désormais clairement recadrées, et souhaite que cela ne se reproduise plus.

Mathieu LANFRANCHI interroge sur le calendrier de publication des décisions de la CNCG.

Nodjialem MYARO ne peut apporter de réponse précise en l'absence de Jean-Marie BRINON, responsable du dossier.

Gwendoline THILLOU informe que Jean-Marie BRINON est actuellement mobilisé sur les dossiers D2, ce qui explique son absence.

Pour conclure l'Assemblée Générale, Nodjialem MYARO annonce une réorganisation administrative :

Le poste de responsable administratif actuellement occupé par Gwendoline THILLOU sera repris par Romane FRECON-DEMOUGE. Un tuilage est prévu jusqu'à la rentrée pour faciliter la transition. Romane FRECON-DEMOUGE a été sélectionnée à l'issue d'une short-list de deux personnes, en raison de ses compétences, diplômes et motivation. En ce qui concerne le poste de Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD, aucun candidat n'a encore été retenu. Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD poursuivra donc sa mission pour trois mois supplémentaires afin d'assurer la rentrée et la continuité du service. Des recrutements sont en cours via un cabinet spécialisé, notamment en vue de potentielles candidatures post-JO.

Nodjialem MYARO conclut la réunion en souhaitant à tous un bel été olympique, sous le signe du soutien aux équipes de France et exprime ses remerciements à l'ensemble des participants pour les échanges enrichissants lors de cette assemblée générale.

La présente séance prend fin à 20h30.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH